



Le coût des avantages liés à la retraite a augmenté de 21 % entre 2013 et 2014

Comptabilité et gestion



La facture s'est fortement alourdie en 2014, en raison, essentiellement, de la baisse des taux d'intérêt. Les entreprises du CAC 40 consacrent en moyenne 12 % de leur résultat au financement des avantages de retraite à long terme de leurs salariés.

Contrairement à une idée reçue, la baisse des taux ne fait pas plaisir à tout le monde. Ainsi, la réduction d'environ 1,5 % des taux d'intérêt dans la zone euro a entraîné une augmentation mécanique du coût des engagements sociaux supportés par les entreprises pour leurs salariés (1). Selon la dernière étude réalisée par le cabinet de conseil en protection sociale et actuariat **Galea & Associés** (2), le montant cumulé des dettes de retraites aurait ainsi augmenté pour les entreprises du CAC 40 de quelque 21 % sur un an, à 270 milliards d'euros fin 2014 (contre 224 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

Si la dette moyenne représente 6,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (contre 5,6 milliards un an plus tôt), les enjeux sont très variables d'un groupe à l'autre. Ainsi, EDF affiche près de 43 milliards d'engagements, suivi par Alcatel et Axa (respectivement 32 et 21 milliards d'euros), mais une dizaine de groupes ne dépassent pas le milliard. Ces engagements étaient externalisés auprès d'assureurs à hauteur de 159 milliards d'euros à fin décembre 2014 (contre 135 milliards à fin 2013), ce qui représente un taux moyen de financement des régimes stable, à 59 % (rapport entre la dette cumulée et la valeur de l'actif de couverture). Ce taux, lui aussi, varie fortement d'une entreprise à l'autre : il dépasse 90 % pour des groupes comme Alcatel-Lucent ou Pernod Ricard, mais s'élève à moins de 15 % chez Carrefour ou Orange.

Une charge cumulée de 7,7 milliards d'euros pour l'ensemble du CAC 40

Le solde, qui s'affiche au bilan des groupes sous la forme d'une provision au titre des engagements de retraite, représente donc un total de 113 milliards d'euros (contre 91 milliards en 2013), soit une moyenne de 2,8 milliards par groupe du CAC 40. Cela représente, en moyenne, 12 % des capitaux propres. Et, là aussi, EDF détient le record, avec une provision de 24 milliards d'euros (le taux de refinancement de ses engagements est limité à 43 %) : cela représente plus de 40 % de ses capitaux propres (comme chez Airbus, Alcatel Lucent, Michelin ou Solvay).

Chaque année, c'est finalement quelque 12 % de leur résultat que les entreprises consacrent au

financement du coût des avantages de retraite à long terme de leurs salariés, dans le cadre défini par la norme comptable internationale « IAS 19 » (qui s'impose aux entreprises européennes cotées). La charge cumulée par l'ensemble des groupes du CAC 40 a atteint 7,7 milliards d'euros en 2014, soit 200 millions en moyenne. Si 14 groupes ont supporté une charge inférieure à 5 % de leur résultat net (c'est même un produit à reconnaître, en 2014, pour les groupes Air Liquide, Carrefour et Technip grâce à des gains réalisés lors de réductions ou de modifications de régimes), 13 groupes ont supporté une charge supérieure à 20 % de leur résultat net en 2014. « *Cela conduit certains groupes à réfléchir au financement et à la couverture des engagements sociaux, voire à accélérer les réflexions sur les transformations de régimes* », indique le cabinet de conseil. Surtout dans un contexte politique où certains types de retraites sont pour le moins mal vus. « *Les régimes à prestations définies sont clairement dans la ligne de mire du gouvernement : loi Macron, Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2015 ; le plafonnement des droits et la taxation des rentes des régimes L137-11 CSS se durcissent* », juge **Maud Vannier-Moreau**, associée en charge du pôle retraite qui a conduit l'étude chez **Galea & Associés**.

(1) – Compte tenu de la remontée des taux constatée cette année, l'effet pourrait être positif en 2015.

(2) – Etude annuelle sur le coût des avantages au personnel des groupes du CAC 40, réalisée à partir de l'analyse des documents de référence des groupes du CAC 40 au 31 décembre 2014 (hors Pernod Ricard et Alstom). Les montants présentés couvrent le périmètre de tous les salariés des groupes concernés, en France et à l'étranger et les régimes encadrés par la norme comptable internationale IAS19 (révisée en 2013) : régimes postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de cessation d'emploi dont, en France, les régimes de retraite supplémentaires à prestations définies, dites « retraites chapeau », médailles du travail, indemnités de fin de carrière ou participation aux frais de santé des retraités.

Focus

- Airbus Group
- Carrefour
- Comptabilité et Audit
- Retraite
- Maud Vannier-Moreau

Infos 0 Lecture différée



Imprimer